



Droits du père sur l'enfant

Par **newangel**, le **12/07/2008** à **00:50**

Est ce que le père a t il toujours des droits sur l'enfant sachant qu'il est partis de la maison conjugale?

Il faut savoir que c'est la mère qui élève l'enfant et le père l'a renié tout le long de la grossesse. Maintenant, il a fait une demande au juge pour avoir la garde sur l'enfant, a t-il le droit de le faire?

Par **jeetendra**, le **12/07/2008** à **09:50**

bonjour, oui le père peut réclamer au juge des affaires familiales un droit de visite et d'hébergement par contre il s'expose par la même occasion à régler une pension alimentaire à la mère de l'enfant, y compris avec un possibilité d'un rappel d'arriéré depuis la naissance de l'enfant. Cordialement.